



SAISON DE MONTE 2025

Détenteur/propriétaire/facturation :

Mr/Mme _____
Adresse _____
CP + Ville _____
Téléphone _____
Mail _____

Jument :

Nom _____
Sire _____
Race _____
Robe _____
Je suis propriétaire OUI NON
Date d'entrée : _____

Etalon :

Nom _____
Race _____
Mois de début de saison : _____

IAI
 IART
 IAC – nbre paillettes total : _____
nbre paillettes/chaleur : _____
(infos que vous trouverez sur vos contrats ou en demandant à l'éta lonnier)

CONDITIONS D'ADMISSION DES JUMENTS A L'INSEMINATION

Conditions sanitaires et conditions de séjour

- Les juments doivent être à jour de leurs vaccinations grippe ; il est recommandé de les vacciner contre la rhinopneumonie et le tétanos et de les vermifuger régulièrement.
- Sur avis des Représentant du Centre et/ou du Vétérinaire, les juments ou poulains dont l'état sanitaire présente un risque pour les autres chevaux du centre d'insémination peuvent être refusées.
- Les Responsables du Centre se réservent le droit de faire pratiquer une échographie de contrôle en cours de chaleur ou non pour situer celle-ci ou examiner plus précisément ce qu'il se passe dans le cas où la jument ne viendrait pas en chaleur ou n'ovulerait pas, et, de ce fait, autorise le vétérinaire à pratiquer ce qu'il faut pour remédier au bon fonctionnement d'un cycle ; tous les frais restant à la charge du propriétaire.
- Les juments prises en charge sont hébergées en paddock, en pâture ou en box en fonction des disponibilités dans les meilleures conditions possibles.
- Lors de séjours longs, les responsables du Centre se réservent le droit de sortir ou non les juments, de les intégrer dans un groupe, de les transporter si cela s'avère nécessaire et, afin de respecter l'environnement sanitaire, de les vermifuger et de les faire vacciner ; de même, il fera appel à un maréchal ferrant en cas de besoin sans en référer au propriétaire ; tous les frais restant à la charge du propriétaire.
- Le propriétaire qui ne désire absolument pas que sa jument soit lâchée (en carrière ou en pâture) doit en aviser le Centre dès son arrivée. De même, il signalera tout problème particulier dont il a connaissance concernant la santé et la manipulation de sa jument.
- Le Centre d'Insémination décline toute responsabilité en ce qui concerne la jument ou son poulain pendant son séjour, y compris lors de l'embarquement et le débarquement.
- En cas d'accident ou maladie, le propriétaire de la jument ou poulain autorise le Centre d'Insémination à pratiquer les examens et soins imposés par l'urgence ; dans les plus brefs délais ; les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire.
- En cas d'accident, décès, blessure ou maladie, le propriétaire ne pourra, en aucun cas, porter pour responsable le Centre d'Insémination et ses gérants.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout autre renseignement tarifaire que vous pourriez juger nécessaire. Les forfaits sont payables à réception de la première facture. Une copie de ce document sera transmise aux vétérinaires pour qu'ils aient en leur possession toutes les coordonnées de facturation.

Risques inhérents à la reproduction

- Il existe des risques de gardiennage, de contention, lors d'examen gynécologique transrectal, de poulinage, de contagion, lors des transports, lors de la mise au pré, lors des manipulations en général.
- La palpation transrectale comporte certains risques notamment la laceration rectale (fréquence 1/20 000). En cas d'accident, des soins médicaux voire chirurgicaux sont impératifs. La mort de la jument peut être l'évolution finale de ces accidents malgré les soins.

Paraphes

- Les résultats de fertilité par chaleur par insémination en semence congelée sont plus faibles qu'en sperme réfrigéré, eux-mêmes moins élevés qu'en sperme frais ; de plus, les juments âgées de plus de 15 ans ou inséminées pour la première fois de la saison après le 15 juin ont beaucoup moins de chance d'être pleines.
- Etant donné la difficulté du diagnostic de gestation gémellaire, il est nécessaire de multiplier les examens. Pour cela, 3 examens minimum sont nécessaires pour un diagnostic échographique de gestation. Ces examens doivent être pratiqués entre le 14^{ème} et le 20ème jour post-ovulation, puis entre le 27ème et le 31ème enfin avant le 45ème jour de gestation, dans de bonnes conditions d'examen (barre de contention et bonne visibilité des écrans des échographes). Le risque de non-détection de gémellité, malgré les examens répétés est de 1/5 000. Dans le cas où une jument commencerait une gestation gémellaire, le Centre d'insémination pourra vous porter conseil, et vous diriger vers un centre compétent pour gérer la suite.

TARIFS SAISON ET PENSIONS

FORFAIT MEP :

FORFAIT SAISON : _____ 90€ HT (99€ TTC)
 (Comprend frais technique, mise en place, matériel stérile à usage unique, surveillance,...)

+

FORFAIT INSEMINATION CHALEUR :

FORFAIT IART (Réfrigéré Transporté) : _____ 80€ HT (88€ TTC)

OU

FORFAIT IAC (Congelé) : _____ 90€ HT (99€ TTC)

FORFAIT INSEMINATION SAISON :

FORFAIT IART (Réfrigéré Transporté) : _____ 130€ HT (143€ TTC)

FORFAIT IAC (Congelé) : _____ 150€ HT (165€ TTC)

+

PENSION :

JOURNALIER : _____ 6,30€ HT (7€ TTC)

FORFAIT MOIS : _____ 153€ HT (170€ TTC)

Consentement éclairé du propriétaire :

Le propriétaire ou son représentant autorisé affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris et accepté les conditions d'admission des juments à l'insémination et les risques inhérents au suivi gynécologique de sa jument. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté et s'engage à régler les frais engagés auprès du centre d'insémination.

Fait à Arlanc, le/...../.....

**Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé » :**

EARL Du Petit Pont
Lieu Dit Cours
63220 ARLANC
Téléphone : 06.68.14.84.21
Mail : earldupetitpont@outlook.fr